

Bonjour,

Je vous informe de la création d'une ZIT instituée sur demande du Préfet de Haute-Savoie et publiée par Notam, dont copie ci-dessous :

LFFA-R2461/15

A) LFMM MARSEILLE FIR

B) 2015 Oct 08 07:21 C) 2015 Oct 10 20:00

E) ZONE INTERDITE TEMPORAIRE ZIT DANS LE SECTEUR DE LA CHAINE DU BARGY
SUITE ARRETE PREFECTORAL DE LA PREFECTURE DE LA
HAUTE SAVOIE

LIMITES LATERALES CERCLE DE 5KM CENTRE SUR PSN

PSN 460015N 0062838E

CONTOURNEMENT OBLIGATOIRE POUR TOUS LES ACFT A L'EXCEPTION DES ACFT A
SSURANT UNE MISSION D'ASSISTANCE OU DE SAUVETAGE, DES AERONEFS D'ETAT
ET DES AERONEFS POUR LESQUELS UNE DEROGATION SPECIFIQUE DU PREFET DE
LA HAUTE-SAVOIE A ETE DELIVREE

F) SFC

G) 1000FT ASFC

cordialement

Hubert CHAMPION

Chef de Subdivision Aéronefs et Activités

DGAC/DSAC-Centre-Est

210 rue d'Allemagne

69125 Lyon Saint-Exupéry Aéroport

04 26 72 68 81